

# CHIEN DANS LE VEHICULE

**Par ces fortes chaleurs, soyez vigilants en ce qui concerne la présence d'animaux dans les véhicules. Vous êtes nombreux à poser la question, alors sachez que si vous vous trouvez face à une situation interpellante, faites appel aux services de la Police de Gaume.**

L'article 67 du Règlement Général de Police de la Zone de Gaume stipule que: «Il est interdit sur l'espace public d'abandonner des animaux à l'intérieur d'un véhicule en stationnement s'il peut en résulter un danger ou une incommodité pour les personnes ou pour les animaux eux-mêmes. Cette disposition est également applicable dans les parkings publics». L'amende pour ce type de comportement peut s'élever à 350€.

Si la zone de police de Gaume prend la cause animale en considération, il n'est cependant pas autorisé de briser la vitre d'un véhicule car cela représente un acte de dégradation volontaire. L'auteur s'exposerait donc à des poursuites judiciaires. Seuls les cas d'urgence avérées telles que la non-assistance à personne en danger pourraient représenter une justification auprès des autorités et dès lors justifier le bris de la vitre. Les services de secours (pompiers/police) sont, par nature de leur fonction, plus apte à déterminer ce degré de danger / urgence. Par ailleurs, un chien effrayé par le bris d'une vitre du véhicule pourrait avoir une réaction agressive à votre égard... Ne prenez pas ce risque.

**Si un chien se trouve dans une voiture en cas de fortes chaleurs, la meilleure attitude à adopter est la suivante:**

1/ Gardez votre calme et évaluez la gravité de la situation

2/ Contactez un service de secours (pompiers, police, 112) et fournissez leur un maximum de renseignements:

- Où se trouve le véhicule? Marque, type, couleur, immatriculation, présence ou non de système d'aération, véhicule verrouillé ou non, ...
- Etat général de l'animal: halètements, respiration, mouvements, ...

3/ Dans l'attente des services de secours et dans la mesure du possible, l'appelant tentera de rechercher le propriétaire du véhicule (appel micro dans le magasin le plus proche, contact voisinage, ...)

**Il va de soi que la situation est différente et d'autant plus préoccupante lorsqu'un enfant est laissé seul dans une voiture en plein soleil... Appelez directement les services de secours qui vous donneront les consignes pour agir le plus rapidement possible.**